

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 septembre 2026 à 20h

Administration Générale

01. Rapports d'activité des délégataires de services publics :

Monsieur le Maire donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La Loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité (article L 1413-1 du Code Général des Collectivités territoriales) a prévu la création dans les communes de plus de 10000 habitants d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) pour l'ensemble des services publics confiés à un tiers par convention de délégation de service public.

La commission a pour objet de faciliter la participation des habitants et des usagers à la vie des services publics locaux.

La commission examine chaque année sur le rapport de son président :

- Les rapports d'activités que doivent remettre les délégataires de service public, tous les ans. Ces rapports retracent les opérations afférentes à l'exécution de la délégation et une analyse de la qualité du service.

Les synthèses des rapports annuels d'exploitation sont jointes à la présente délibération. Les rapports complets sont consultables dans chaque mairie déléguée. Pour la commune déléguée de Vire, ils sont consultables sur place au secrétariat général basé à l'hôtel de ville.

La consultation des 3 rapports, permet de limiter la consommation de papier et le coût des envois postaux.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux s'est réunie le 10 Septembre 2026.

Rapporteur : Sébastien LEBRUN

- Réseau de chaleur urbain

La convention de délégation de service public avec la société VIRIA a été conclue en octobre 2006, pour une durée de 24 ans, soit en vigueur jusqu'au 30 septembre 2030.

• Evènements marquants dans l'année :

- Arrêt technique d'été avec des travaux récurrents dont le détail est indiqué dans le rapport d'arrêt

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20261006-01-DE - Défaut de couple sur convoyeur cendres en novembre

Accusé certifié exécutoire - Défaut pompe hydraulique en novembre

Réception par le préfet : 06/10/2026
Publication : 06/10/2026

Délibération n°2026/09/28/01 du 28 septembre 2026 à 20h



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le rapport d'activité complet est consultable sur place à l'hôtel de Ville et dans chaque mairie déléguée (rapport de 98 pages).

La synthèse du rapport d'exploitation figure en annexe.

Rapporteur : Roselyne DUBOURGUAIS

- Centre aquatique Aquavire

- Le contrat de Délégation de Service Public

Le contrat de délégation de service public avec la société OIKOS/IDEX a été signé pour une durée de 5 années du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2027.

- Coût annuel du contrat sur l'année 2025 relative au rapport d'exploitation:

Total charges d'exploitation 2025 : 1 195 279€

Total des produits d'exploitation 2025 : 1 206 201 €

Résultat brut de l'exercice 2025 : 10 921€

- Modalités de révisions des tarifs :

L'article 38 du contrat concernant la redevance pour occupation du domaine public (RODP) et la contribution publique forfaitaire sont révisés annuellement selon la formule suivante : $RN=R0+(K-1) \times CEX$

- Événements marquants dans l'année :

Fréquentation totale en augmentation : 111 395

Fréquentation des scolaires en baisse notamment pour les secondaires. Les volumes demandés par la commune au contrat du délégataire ne sont pas utilisés.

Le rapport d'activité complet est consultable sur place à l'hôtel de Ville et dans chaque mairie déléguée. (rapport de 43 pages)

La synthèse du rapport d'exploitation figure en annexe.

Rapporteur : Lucien BAZIN

- Marché – Société Mandon

- Durée du contrat :

La Délégation de Service Public (DSP) signée le 05/07/2022 pour une durée de 5 ans du 01/08/2022 au 31/07/2027

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20260006-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2026
Publication : 06/10/2026

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2026/09/28/01 du 28 septembre 2026 à 20h

- Coût annuel du contrat sur l'année n-1 relative au rapport d'exploitation ou Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) à analyser :

CA BRUT TTC : 36 353 €

REDEVANCE : 10 603 €

RESULTAT APRES IMPOTS : 1 213 €

- Modalités de révisions des tarifs :

Les droits de places sont révisés annuellement par délibération du Conseil Municipal.

Le rapport d'activité complet est consultable sur place à l'hôtel de Ville et dans chaque mairie déléguée (rapport de 32 pages).

La synthèse du rapport d'exploitation figure en annexe.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte des présents rapports.

Le Conseil Municipal prend acte des rapports ci-dessus.

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

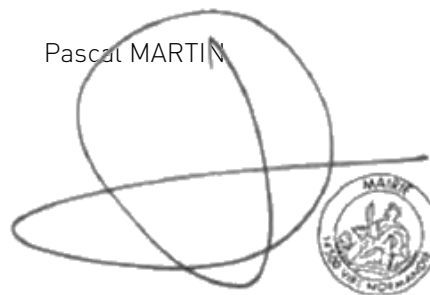
Le Secrétaire de Séance

Le Maire de VIRE NORMANDIE

Dimitri RENAULT
Dimitri RENAULT

✓ Certifié par ✱ youtrust

Pascal MARTIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20261006-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2026
Publication : 06/10/2026

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2026/09/28/01 du 28 septembre 2026 à 20h

REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 39

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 08

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 08

Nombre de membre absent : 0

Le 28 septembre 2026 à 20 heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Pascal MARTIN, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 22 septembre 2026.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 22 septembre 2026.

Dimitri RENAULT a été nommé secrétaire de séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
BAZIN Lucien	☒			
BEDEL Sandra		☒		Dimitri RENAULT
CORDIER Marie-Ange	☒			
COUASNON Serge	☒			
COUTARD Eddy	☒			
DANNET Franck	☒			
DEMÉ Didier	☒			
DESMOTTES Nicole	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
DUVAUX Maryse	☒			
FAUDET Olivier	☒			
GAULTIER-ANGER Laurence	☒			
GHEWY Raphaël		☒		Jacques SALLARD
GOETHALS Corentin	☒			
GUEDJ Marie-Line	☒			
GUILBERT Mailys	☒			
KINIC Pascale	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
LE ROUX Cyril		☒		Maryse DUVAUX
LEBRUN Sébastien	☒			
LELARGE Michel	☒			
LEPRINCE Hélène	☒			
MARCHEHAND Patrice		☒		Lucien BAZIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261006-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2026
Publication : 06/10/2026

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2026/09/28/01 du 28 septembre 2026 à 20h

MARIE Jérémie		☒		Nicole DESMOTTES
MARIE Karine	☒			
MARTIN Pascal	☒			
MIGHURDITCHIAN Patricia	☒			
MOREL Adeline	☒			
MOREL Marie-Odile	☒			
MORIN Philippe	☒			
MORVAN Carolina	☒			
OLLIVIER Valérie		☒		Martine ROBBES
PAIN Violaine	☒			
PÉCOT Didier	☒			
PELÉ Jocelyne	☒			
PICOT Régis	☒			
PORÉE Alexandre		☒		Mailys GUILBERT
POULLARD Philippe	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
RENAULT Régine		☒		Pascal MARTIN
RIVOALLAN Mary	☒			
RIZI Daniel	☒			
ROBBES Martine	☒			
ROCAMORA Guillaume	☒			
SALLARD Jacques	☒			
SCHARTNER Isabelle	☒			
VELANY Guy	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20261006-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2026
Publication : 06/10/2026

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2026/09/28/01 du 28 septembre 2026 à 20h

Fiche de présentation succincte d'une Délégation de Service Public (DSP)

Service : SERVICES TECHNIQUES

Référent technique : Renaud POULAIN

Élu référent : Sébastien LEBRUN

SERVICE PUBLIC SOUMIS AU REGARD DE L'ARTICLE L1413-1 CGCT à une présentation de son rapport d'exploitation en CCSPL ou RPQS

Les délégations de service public **non simplifiée** (les DSP simplifiées sont celles qui n'excèdent pas 106 000 € ou que la convention couvre une durée inférieure à trois ans et porte sur un montant n'excédant pas 68 000 € par an.)

Veuillez préciser ici :

- le type de DSP : **concession**

Titulaire : VIRIA

Siège Social : 75 Avenue Victor Hugo
92500 RUEIL-MALMAISON

Etablissement : 4 Quai de Normandie
14000 CAEN

Notification : 29/08/2005

Durée du contrat

DSP signée le 01/09/2006 pour une durée de 24 ans soit en vigueur jusqu'au 30/08/2030.

Société dédié : La Viroise des Combustibles

Coût annuel du contrat sur l'année n-1 relative au rapport d'exploitation ou RPQS à analyser :

Chiffre d'affaires : 799 511 €

Modalités de révisions des tarifs :

En 2025, le tarif R1 moyen était de 59,780 €/MWh, contre 55,640 €/MWh en 2024 ; soit, une augmentation de 4,1 € du R1.

En 2025, le tarif R2 moyen était de 43,510 €/URF, contre 44,870 €/URF en 2024 ; soit, une baisse de 1,4 € environ.

Événements marquants dans l'année :

Les points suivants peuvent être soulignés :

- Arrêt technique d'été avec des travaux récurrents dont le détail est indiqué dans le rapport d'arrêt technique joint en annexe.
- Défaut de sur couple sur convoyeur cendres en novembre
- Défaut pompe hydraulique en novembre

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20261006-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2026

Publication : 06/10/2026

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Fiche de présentation succincte d'une Délégation de Service Public (DSP)

Service : Développement local

Référent technique : Marie-Anne LECORDIER

Elu référent : Lucien BAZIN

<p>SERVICE PUBLIC SOUMIS AU REGARD DE L'ARTICLE L1413-1 CGCT à une présentation de son rapport d'exploitation en CCSPL ou RPQS</p> <p>Les délégations de service public non simplifiée (les DSP simplifiées sont celles qui n'excèdent pas 106 000 € ou que la convention couvre une durée inférieure à trois ans et porte sur un montant n'excédant pas 68 000 € par an.)</p>	<p>AFFERMAGE DU MARCHÉ HEBDOMADAIRES DE VIRE LE VENDREDI MATIN</p> <p>Le délégataire a pour mission :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De placer les exposants ; • D'encaisser les droits de place des exposants. <p>Il assure ces missions pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le marché hebdomadaire de Vire le vendredi ; ➤ La foire aux arbres ; ➤ La fête foraine des rogations.
<p>Durée du contrat</p>	<p>DSP signée le 05/07/2022 pour une durée de 5 ans du 01/08/2022 au 31/07/2027.</p>
<p>Coût annuel du contrat sur l'année n-1 relative au rapport d'exploitation ou RPQS à analyser :</p>	<p>CA BRUT TTC : 36353€ REDEVANCE : 10603€ RESULTAT APRES IMPOTS : 1213€</p>
<p>Modalités de révisions des tarifs :</p>	<p>Le conseil municipal chaque année pour modifier les tarifs des droits de place.</p>
<p>Événement marquant dans l'année :</p>	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20261006-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2026
Publication : 06/10/2026

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Fiche de présentation succincte d'une Délégation de Service Public (DSP)

Service : Service des Sports

Référent technique : Olivier MORICEAU

Elus référents : Sébastien LEBRUN/Roselyne DUBOURGUAIS

<p>SERVICE PUBLIC SOUMIS AU REGARD DE L'ARTICLE L1413-1 CGCT à une présentation de son rapport d'exploitation en CCSPL ou RPQS</p> <p>Les délégations de service public <u>non simplifiée</u> (les DSP simplifiées sont celles qui n'excèdent pas 106 000 € ou que la convention couvre une durée inférieure à trois ans et porte sur un montant n'excédant pas 68 000 € par an.)</p>	<p>Concession de services pour la gestion et l'exploitation du centre aquatique.</p>
<p>Durée du contrat : 5 ans</p>	<p>DSP signée le 1^{er} janvier 2023.pour une durée de 5 ans soit en vigueur jusqu'au 31 décembre 2027.</p>
<p>Coût annuel du contrat sur l'année n-1 relative au rapport d'exploitation ou RPQS à analyser :</p>	<p>Total charges d'exploitation 2025 : 1 195 279€ Total des produits d'exploitation 2025 : 1 206 201 € Résultat brut de l'exercice 2024 : 10 921€</p>
<p>Modalités de révisions des tarifs :</p>	<p>Indexation article 38 du contrat concerne la RODP (redevance pour occupation du domaine public) et la contribution publique forfaitaire sont révisées annuellement selon la formule suivante</p> $RN=R0+(K-1) \times CEX$
<p>Événement marquant dans l'année :</p>	<p>Fréquentation totale en augmentation: 111 395 Fréquentation des scolaires en baisse notamment pour les secondaires les volumes demandés par la Ville au contrat du délégataire ne sont pas utilisés.</p>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20261006-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2026
Publication : 06/10/2026

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.